



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthalaz - no 10 - Septembre 2009

Titres

Message d'Isabelle Hautier - Editorial



Etat d'âme

Ce «nouveau découpage» des districts a déjà 20 mois. Ce bébé grandit et, plus on avance, plus on se rend compte qu'il n'était pas que politique comme innocemment nous l'avions pensé. A aucun moment nous aurions envisagé que ces changements allaient aussi, fondamentalement, modifier le climat de notre Région ainsi que les structures mises en place.

Nous qui imaginions, bien naïvement d'ailleurs, que cela ne bouleverserait pas grand-chose dans notre manière de fonctionner, de nous retrouver et de collaborer. Que nenni ! Non seulement la Région est partagée mais bientôt nous devons aussi rejoindre les zones de soins, les zones sanitaires de notre nouveau district, ce qui mettra encore plus de distance entre nous. Et à quand les écoles ?

Personne ne pouvait entrevoir ces «malheureuses» conséquences, celles qui touchent particulièrement nos citoyens avec le déplacement des instances cantonales, celles des transports inexistantes – ou si peu – pour rejoindre Echallens. Sans compter le reste. La bataille est rude et nous serions tentés de dire « perdue d'avance ». A vrai dire, le canton ne nous laisse pas vraiment le choix...

Nous avons rejoint un nouveau district ? C'est un peu comme partir à l'aventure; mettre les pieds dans une région que nous ne connaissons pas (ou si peu) ; il nous faut aller à la découverte, tisser de

nouveaux liens ; prendre de nouvelles habitudes ; s'adapter ; s'affirmer, mettre un nom sur un visage. Un véritable apprentissage, mais, nous sommes bien entourés, et l'accueil est chaleureux... C'est pourquoi nous relevons ce défi.

Néanmoins, il faut se rappeler de ce que nous avons été : une région forte et unie dans bien des domaines, avec de nombreux intérêts intercommunaux. Nos chemins se sont séparés et contrairement à ce que la presse titrait, ce n'est pas un divorce.

C'est simplement une route sur laquelle se dessinent deux bifurcations, les uns vont à gauche et les autres à droite (sans connotation politique !) situation que nous devons accepter, sans contraintes, sans animosité. Même si les uns sont plus gagnants que les autres : c'est la règle du jeu !

Car sur cet embranchement, il y a un point commun. Et ce point commun, nous devons le préserver, même le renforcer et bannir les querelles de clocher. Dans l'idéal, le mot d'ordre devrait être : soyons solidaires ! Avançons ensemble, main dans la main. A l'écoute les uns des autres. Faisons ensemble un pas vers l'avenir. Défendons ce qu'il reste à défendre.

C'est à ce prix que nous pourrions envisager un développement harmonieux de notre Région....car il en va de son avenir.

*Isabelle Hautier Charrotton,
Syndique*

Concours photo



Vous aussi participez !



Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition, c'est Monsieur Alain Regamey qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Communications de la Municipalité

- Isabelle Hautier Charrotton
- Yvan Rochat
- Isabelle Gay-Crosier
- Yves Jauner
- Alfred Mast

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- En bref
- Conseil communal du 31 août 2009

Page 4

Informations de la Muni & Evénements

- A VOS DECHETS ! Septembre 2009
- Combien ça coûte ?
- Penthalaz sur facebook

Page 5

La vie des Cancans

- Jubilaires
- Rubrique Civisme

Page 6

Utile

- Article santé
- Agenda : Comment procéder
- Agenda
- Memento

Page 7

Album photos

- Penthalaz en image
- Venoge Festival 2009

Page 8

Editeur responsable
La Municipalité de Penthalaz

Conception et réalisation
Joël Cavat

Impression
Imprimerie Favre et Pittet

Comité de rédaction
Christophe Loetscher, Jérôme Ischi, Pierre-André Ischi et Joël Cavat

Rédacteurs hors comité
Isabelle Gay-Crosier et Naim Ben Khelifa, Etienne Mayor, Bernard Morel

Correcteurs
Imprimerie Favre et Pittet et Mme C. Bourgeois

Adresse :
Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecanancier@penthalaz.ch

Communications de la Municipalité

Les dicastères

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Yvan Rochat, municipal

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme et vice-président de la Municipalité

Yves Jauner, municipal

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Alfred Mast, municipal

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Isabelle Hautier Charrotton

Giratoire

Le 10 septembre prochain, nous aurons une séance sur place, avec la Cour de droit administratif et public ainsi que les opposants. Nous espérons vivement que nous arriverons enfin au bout de nos peines et qu'une solution satisfaisante pour toutes les parties sera trouvée.

D'autre part, les travaux ont été attribués et nous avons bon espoir que le chantier débutera rapidement.

Fonds scolaire

La Municipalité a décidé de virer Fr. 65'000.00 du Fonds scolaire sur le compte «Fonds pour les Jeunes de Penthaz» qui est déjà doté de Fr. 35'000.00. En effet, ce fonds était destiné aux élèves de Penthaz et, depuis la création de l'ASiCoPe, il n'a plus sa raison d'être. Le fonds pour les Jeunes de Penthaz s'élèvera ainsi à Fr. 100'000.00. Seuls les intérêts pour-

ront être utilisés. A ce propos, la Municipalité est en train de rédiger un petit règlement d'application pour l'utilisation de cet argent.

Mendiants

Vous l'avez remarqué, régulièrement, devant la Coop, il y a des mendiants ou des musiciens de rue.

Ces gens doivent avoir une autorisation cantonale et ont l'obligation de s'annoncer à la commune et à la police du commerce. Ceux qui répondent à ces critères peuvent pratiquer leur art, les autres n'en ont pas le droit. Le gérant de la Coop a été informé de ces faits.

Yvan Rochat

Local des jeunes

Pour plus de sécurité, un éclairage de secours a été posé au local des jeunes.

Le Verger

Suite aux orages de grêle et aux inondations dans les sous-sols, il a été procédé à un contrôle et un curtage des conduites (eaux

usées/eaux claires), travail qui s'est avéré nécessaire.



Isabelle Gay-Crosier

Personnel

M. Michel Bezençon a renoncé à prendre sa retraite anticipée à fin 2009. Le service extérieur étant donc bien étoffé, la Municipalité a décidé de sous-traiter moins de travaux en 2010.

Mlle Yelena Tanniger a été engagée comme apprentie employée de commerce de 3ème année.

Un organigramme complet du personnel communal est créé et publié sur le site internet de Penthaz.

Les descriptions de postes pour le Service extérieur et les concierges et aide-concierges ont été établies et discutées avec chaque collaborateur. La suite du programme prévoit le

même travail au niveau du greffe.

Déchets

Elargissement des horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale :

La déchetterie intercommunale est ouverte le vendredi après-midi de 15h30 à 18h30 dès cette semaine. Je sais que les horaires du samedi pourraient encore être améliorés.

D'autres bonnes surprises interviendront dès 2010.

Yves Jauner

Jubilairer

Voir rubrique jubilaire page 6 du Canca-nier

Halte-garderie « Les petits pous-sins »

Le 26 juin 2009, une équipe de 11 en-fants et de 5 dames de la halte-garderie « les petits poussins » ont organisé, à l'occasion des 40 ans de la halte-garde-rie, une journée à la ferme des Osches à la Praz.



Cantine communale

Afin de donner un service à la popula-tion supplémentaire, la Municipalité a décidé d'ouvrir une cantine communale pour l'accueil durant la pause de midi. Cette cantine nommée « midicroque » est destinée à tous les élèves scolaris-és sur le site du collège du Cheminet à Penthaz ainsi qu'aux élèves dont le domicile est à Penthaz.

Son emplacement est la buvette du

centre communal du Verger, à côté du collège.

Pour offrir ce service, la municipalité a engagé 2 collaboratrices et une coor-dinatrice pour l'accueil de midi. Les horaires d'ouverture sont de 11.30 h. à 13.30 h. les Lundi, Mardi, Jeudi et Ven-dredi.

Un bilan sera fait en fin d'année afin de voir si ce service répond à la demande des parents.

Le numéro de tél. pour l'inscription à l'accueil est mentionné dans le mémon-to du cancanier.



Alfred Mast

Luminaire

Les luminaires situés de part et d'autre de l'EMS, éclairant le chemin tendant à la Maison de paroisse ont été changés. En effet, suite aux nombreuses dépré-dations commises ces dernières années (ampoules et protections régulièrement brisées), nous n'avons plus de pièces de rechange et n'en trouvons plus non plus sur le marché. Souhaitons que ceux qui s'amusaient à casser le bien public auront compris la bêtise de leurs actes et que ces nouvelles lampes satisferont longtemps les usagers de ce chemin. En fin de compte, c'est nous tous qui avons payé !

L'éclairage public situé sur le pont en-jambant les voies CFF, - néons horizon-taux -, régulièrement défectueux, a été réparé et fonctionne à nouveau norma-lement. Nous avons aussi étudié son

remplacement, mais il s'est avéré qu'une réparation était possible. Les coûts ont ainsi été fortement diminués.

Faux trottoir

Un marquage au sol a été fait sur le che-min de Valrose à gauche en descendant, afin d'inciter les piétons à utiliser ce côté de la chaussée plutôt que l'autre, où la visibilité est nettement moins bonne. Les automobilistes sont ainsi rendus attentifs au fait qu'ils peuvent se trou-ver en présence de piétons; espérons qu'ils redoubleront de prudence. Cette mesure a été prise principalement en pensant aux écoliers venant du ch. des Vignettes (rappelons que 48 nouveaux appartements y ont été créés) et qui sont susceptibles d'emprunter la pas-serelle sur les voies CFF, puis le ch. de Valrose pour se rendre à l'école ou aux bus scolaires.

Bluewin TV

Depuis quelque temps, vous aurez re-marqué que des travaux sont en cours dans notre village, tant sur les trottoirs que sur la chaussée. Que se passe-t-il ? Il s'agit de la Maison "Câblex" qui installe un tout nouveau réseau pour la récep-tion de BLUEWIN-TV. D'ici peu, les inté-ressés auront la possibilité de s'abonner à cette nouvelle forme de réception TV.



En bref

40 conseillers sont présents

Adoption du PV de la séance du 8 juin 2009 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 3 préavis
- Propositions individuelles

Imposition pour l'année 2010

(unanimité)

Vente des actions des Sucreries Aarberg et Frauenfeld SA

(unanimité)

Modification du PPA, secteur Sud, les Câbleries de Cossonay

(30 oui, 5 non et 5 abstentions)

Prochain conseil communal

Lundi 28 septembre 2009

Conseil communal du 31 août 2009

Imposition pour l'année 2010

Malgré les difficultés économiques actuelles, il y a lieu de constater qu'à ce jour les finances communales sont satisfaisantes. En effet, depuis 2001, les résultats des comptes communaux sont bénéficiaires, ce qui a permis notamment de diminuer la dette, de procéder à des amortissements comptables, et de constituer quelques réserves pour le financement partiel d'investissements à venir. De plus, à la fin de l'exercice comptable 2008, le compte « Capital » s'élève à un peu plus de CHF 1'000'000.-.

S'agissant des budgets 2009 et 2010, il est très difficile, dans ce contexte économique instable, d'évaluer les résultats à venir. Certes, le budget 2009 prévoit un excédent de charges d'un peu plus de CHF 500'000.- mais la commune aura de toute manière à sa disposition l'argent capitalisé ces dernières années, soit CHF 1'000'000.-, pour éponger le déficit des deux prochains exercices.

C'est donc confiante que la Municipalité propose, compte tenu de ce qui précède et estimant que les citoyens ont déjà fait et vont faire suffisamment d'efforts financiers avec l'augmentation de nombreuses taxes (électricité, eau, assurances maladie, etc.), de maintenir le taux d'imposition à 77,0% de l'impôt cantonal de base.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Vente des actions des Sucreries Aarberg et Frauenfeld SA

Au début du XXème, la Confédération a fait appel aux cantons et communes pour financer la construction de deux sucreries par des capitaux publics, garantissant ainsi au pays l'approvisionnement en sucre. Suite aux accords bilatéraux, la Confédération a été contrainte de supprimer son aide aux Sucreries, intervenant aujourd'hui par le biais de paiements directs auprès des producteurs de betteraves sucrières, et a par conséquent vendu les actions en sa possession. De même, d'autres collectivités telles que le canton de Berne et le canton de Vaud, ont déjà vendu ou vont vendre leur part du capital action. Notre commune est pour sa part détentrice de 84 actions nominales de CHF 10.- chacune des Sucreries Aarberg et Frauenfeld (SAF), figurant à l'actif du bilan pour CHF 1.-.

A ce jour, l'avenir de la production sucrière en Suisse est des plus incertain. En effet, le Conseil d'Administration des Sucreries, nommé par l'assemblée des actionnaires, dispose des pleins pouvoirs en matière de politique sucrière. Il est par conséquent souhaitable pour les betteraviers que la plus grande partie des actions soit entre leurs mains. Contactée par un agriculteur intéressé, la Municipalité désire soutenir les betteraviers en leur vendant au cours du jour (CHF 21.50 au 16 juillet 2009) les actions en sa possession.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Modification du PPA, secteur Sud, les Câbleries de Cossonay

Le 24 juin 2002, le Conseil communal acceptait le PPA (plan d'affectation partiel) les Câbleries, dossier qui fit par la suite l'objet de deux procédures distinctes, soit « secteur Sud » et « secteur Nord », avec l'accord des Services cantonaux. D'ordinaire un PPA est élaboré pour une durée de 15 ans afin de garantir la sécurité du droit. Toutefois, le développement du projet de centre multifonctionnel intégrant notamment des activités non prévues par le PPA a rendu nécessaire l'élaboration d'un dossier de modification du PPA, secteur Sud.

Cette zone est destinée à des habitations, des activités qui y sont compatibles, des équipements et des aménagements d'intérêt public. Plus particulièrement, le secteur le plus proche de la gare est destiné à la réalisation d'une construction comprenant des commerces, un programme d'intérêt public, des services et de l'habitat. Il intègre également des places de stationnement semi-enterrées. Le secteur au nord du quartier d'habitations des Vignettes est, quant à lui, destiné à la réalisation d'habitations individuelles et collectives. Notons que cette part du secteur ne subit aucune modification.

Les principales modifications visées par ce préavis concernent notamment l'implantation d'un parking collectif de 140 places réservé prioritairement à un P+R, une aire de manœuvre réservée aux pompiers, l'utilisation du sol (constructibilité de logements augmentée), l'élaboration d'un plan de mobilité, l'arborisation du site ou encore une étude acoustique. Les frais inhérents au projet de modification s'élèvent à CHF 170'000.-.

A ce sujet, certains conseillers communaux s'étonnent du fait que le PPA soit financé entièrement par les deniers communaux alors qu'il profite finalement surtout à des promoteurs privés. Yvan Rochat, municipal, explique qu'il s'agit d'une volonté de la Commune de donner un autre visage à ce quartier de la gare et par là même de le revaloriser. Il rappelle également, un conseiller ayant exprimé son sentiment de se « faire rouler » par les promoteurs qui présentent souvent des maquettes peu ressemblantes aux constructions finales, que le PPA ne fait que fixer les possibilités de construction (hauteur, longueur, etc.) et ne peut influencer l'aspect esthétique tant que les bâtiments répondent aux exigences légales.

Le préavis est accepté par 30 oui, 5 non et 5 abstentions.

Divers

Un conseiller suggère à la Commune l'achat d'abonnements CFF qui permettrait aux habitants de Penhalaz de bénéficier de titre de transport à des tarifs avantageux. Isabelle Gay-Crosier, municipale, indique que de telles prestations seront disponibles dès 2010.

A VOS DECHETS ! Septembre 2009

Quizz



Pour vous aider à trier au mieux vos déchets, la Municipalité vous propose un petit quizz dans chaque numéro du Cancanier

Questions :

1. Où dois-je jeter ma bouteille vide d'huile d'olive en verre ?
2. Où dois-je jeter mon vieux casque de moto ?
3. Où dois-je jeter mon estagnon de lessive ?

Réponses :

1. Dans le container à verre de l'édicule ou de la déchetterie intercommunale, en faisant attention à la couleur
2. Dans mon sac à ordures
3. Dans mon sac à ordures après l'avoir écrasé au mieux



La Municipalité

Combien ça coûte ?

Police des constructions

Tous travaux sont subordonnés à l'autorisation de la Municipalité, que ce soit des constructions nouvelles, des transformations intérieures ou extérieures, des agrandissements ou des démolitions.

En cas de constructions nouvelles :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Taxes eau potable | 10 % du prix des travaux estimé par l'architecte |
| - Taxes eaux claires et usées | 10 % du prix des travaux estimé par l'architecte |
| - Permis de construire | 1 % du prix des travaux estimé par l'architecte |
| - Dispense d'abri PCi | CHF 1'300.— par place protégée (ce montant est dégressif en fonction du nombre de places). |

D'autres frais et taxes seront également perçus en fonction de la complexité du dossier, pour le traitement du dossier au canton et pour tous les raccordements aux divers services industriels.

La Municipalité

Sac de levage pour Molok

Un sac de levage pour les moloks coûte CHF 1'475.20 TTC. Il s'agit d'un énorme sac qui tapisse l'intérieur d'un container enterré. Pour vider le molok, le transporteur le lève grâce à des sangles pour ensuite évacuer les déchets dans son camion. Dès qu'il donne des signes de faiblesse, nous devons le changer pour éviter que toutes les ordures se répandent sur le trottoir lors de sa levée.

Nous vous prions donc de faire attention en déposant vos sacs à ordures dans les moloks et surtout de :

- ne pas déposer des déchets qui ne sont pas contenus dans des sacs à ordures ménagères.
- ne jamais déposer des déchets coupants ou pointus.

La Municipalité

Penthalaz sur facebook

Qu'est-ce que Facebook ? Il s'agit d'un site web de réseautage social. Il rassemble actuellement plus de 250 millions de profils dans le monde. Faisant partie de ces 250 millions d'utilisateurs de ce réseau, je me suis amusé à chercher les différents groupes ayant trait à notre village. Les gens peuvent se réunir dans un groupe afin de partager leurs affinités sur un sujet qui les intéresse.

Penthalaz existe sur facebook. Nous pouvons y trouver différents groupes...

Le groupe comptabilisant le plus grand nombre de membres est celui qui s'appelle "Pour que la gare de Penthalaz s'appelle Penthalaz et pas Cossonay". Il y a dans ce groupe 222 personnes qui soutiennent



Penthalaz existe sur facebook.

de loin ou de près ce projet. Il a été créé par un de nos conseillers communaux et a même été cité dans 24 Heures. Le deuxième groupe PENTHALAZ!! est celui représentant notre village et qui a pour slogan fantaisiste et plaisantin « Pour les pro-nationalistes de cette commune et l'expansion de ses frontières à travers le monde ». Ce groupe compte une septantaine de membres. Ensuite le troisième groupe ayant le plus de membres s'appelle « UDC section locale de Penthalaz » et regroupent une cinquantaine de membres... Après, en quatrième position, nous retrouvons « fan de la jeunesse de Penthalaz » et « rire, bourgeois et bourgeois ? » qui rassemblent chacun une quarantaine de membres...

Qu'est-ce que « Rire, bourgeois et bourgeois ? » ? Il s'agit d'un super-spectacle de soutien de la Fédération Suisse de Gymnastique de Penthalaz qui a eu lieu le 9 mai dernier à la salle du Verger ! On y trouve le petit slogan « On pourra dire qu'on y était ! Ou Pas ! »... Moi, je n'y étais pas !!

Alors pour conclure, internet est un monde que beaucoup de personnes ne contrôlent pas, voire ne connaissent pas... Il permet de créer des groupes dans n'importe quelles directions des plus extrêmes au plus rigolotes. Les informations ou les propos véhiculés sur internet sont visibles par un très grand nombre d'utilisateurs, et bien plus loin que les frontières d'un groupe.

J'espère que ce petit voyage dans le monde virtuel de facebook ne vous aura pas trop déconnecté de la réalité.

Naïm Ben Khelifa

Cultes

Messes

Cultes

A l'église (10h)

- le 20 septembre (Jeûne fédéral avec cène)
- le 18 octobre
- le 22 novembre
- le 24 décembre (Nuit de Noël) à 23h, avec cène

Au Foyer (10h)

- le 6 septembre
- le 4 octobre (reprise du catéchisme et du culte de l'enfance, précédé du petit déjeuner dès 9h)
- le 8 novembre (avec cène)
- le 6 décembre (célébration œcuménique)
- le 3 janvier
- le 31 janvier (culte Terre Nouvelle)

Remarques :

Les autres dimanches, vous êtes les bienvenus à Penthaz ou Daillens !

Le 1er novembre, vente paroissiale à la salle du Verger. Culte à 10h45 sur place, puis repas. Animations et stands durant l'après-midi.

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Jubilaires

90 ans

Miglio Marcelle
18.06.2009

50 ans mariage

Gruaz Elisabeth et Denis
15.08.2009

60 ans mariage

Lombardet Janine et
Marcel
18.06.2009

Pache Violette et Paul
27.08.2009

Rubrique Civisme

La séparation des pouvoirs

Dis donc j'ai entendu parler du principe de la séparation des pouvoirs, mais c'est quoi au juste ?

Le principe de la séparation des pouvoirs est une maxime juridique qui régit l'organisation de l'Etat dans la plupart des états démocratiques modernes, dont la Suisse fait évidemment partie. Ce principe clef se base sur deux conceptions fondamentales.

Premièrement le principe de la séparation des pouvoirs suppose que le pouvoir étatique soit réparti en trois fonctions distinctes.

- la fonction gouvernementale qui a pour mission de traiter des situations concrètes et déterminées. En résumé, l'action quotidienne sur le terrain. Elle doit donc exécuter ce qui est prescrit par la loi et gérer au mieux les services publics.
- la fonction législative qui est chargée de l'élaboration de la loi au sens large, à savoir des règles générales et abstraites qui s'imposent à tous.
- la fonction juridictionnelle qui a pour tâche de gérer les conflits qui surviennent tant entre particuliers qu'entre collectivités publiques en se basant sur la loi et une procédure également déterminée.

Deuxièmement, chacune de ces fonctions doit être confiée à un organe distinct. Tout d'abord afin de limiter le pouvoir pour prévenir tout abus ou excès, l'histoire nous ayant souvent montré que « tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites »¹. De plus, chaque fonction a ses spécificités et nécessite des qualités différentes de telle sorte qu'il est difficile d'être efficace sur tous les fronts. Ainsi la fonction gouvernementale, qui doit souvent agir de façon relativement rapide, requiert un esprit de décision et du sang-froid et sera de préférence confiée à une petite équipe homogène (ex : une municipalité). La fonction législative vise plutôt un examen attentif et minutieux des problèmes ou encore une conciliation des intérêts. De ce fait une assemblée plus vaste est plus à même d'atteindre le but visé. Quant à la fonction juridictionnelle qui exige des connaissances particulières, elle doit être exercée par des spécialistes, indépendants de la politique partisane.

Mais présenté ainsi, ce principe reste bien abstrait ! Quelles en sont donc les conséquences pratiques ? Concrètement, cela implique qu'une personne ne peut pas être présente dans plusieurs organes de l'Etat. Un citoyen suisse ne pourrait donc être simultanément juge au Tribunal fédéral et Conseiller fédéral. En outre, chaque organe étatique remplit une fonction dans son ensemble, mais uniquement celle-ci afin de ne pas interférer avec les compétences des autres. Mais évidemment, dans la pratique, ces différents organes, aussi distincts soient-ils, sont amenés à collaborer. Ils doivent cependant en toute situation rester indépendants et égaux. Il est donc primordial de respecter certaines règles. Parmi celles-ci, on n'en retiendra deux, probablement les plus importantes. Tout d'abord, pour garantir son indépendance, il est impératif

qu'aucun organe ne doive son élection à une autre entité étatique, le rôle de l'électeur dans un système démocratique étant naturellement réservé à une quatrième entité qui ne serait être autre que le peuple. De plus, par souci d'égalité, il faut éviter toute prédominance d'un organe sur un autre qui lui donnerait le droit de revoir ou corriger les actes qu'une autre entité aurait faits dans sa sphère de compétences.

Je vois...Et ça remonte à quand cette combine ?

Bien que ce principe soit toujours d'actualité, il faut remonter à l'Antiquité pour en trouver les prémises. En effet, les régimes démocratiques d'alors connurent aussi une forme de séparation des pouvoirs. Ainsi Aristote, observant le fonctionnement de la Cité d'Athènes, distinguait déjà clairement les trois parties du pouvoir étatique et la présence de trois organes distincts, à savoir l'Assemblée du peuple qui détenait le pouvoir suprême (déclaration de guerre, alliance, lois, etc.), les fonctionnaires qui traitaient des affaires quotidiennes et concrètes et les tribunaux, responsables de trancher les litiges. Mais à cette époque une telle construction relevait de l'empirisme, et, contrairement à aujourd'hui, la séparation des pouvoirs n'était pas érigée en une véritable règle juridique ou maxime politique. Au Moyen-âge, le pouvoir commença à se centraliser et fut partagé entre les différents seigneurs. Bien entendu, plus un seigneur était puissant plus son pouvoir décisionnel était grand et touchait des domaines importants. A la Renaissance, la centralisation des pouvoirs atteint son apogée avec le régime de la monarchie dite « absolue ». Dans un tel système, le monarque pouvait alors traiter de n'importe quelle affaire qu'il s'agisse de législation, d'exécution ou encore de justice. Mais peu à peu, l'absolutisme royal est remis en question et bon nombre d'auteurs viennent à penser que le pouvoir suprême appartient au peuple, notamment l'acceptation des lois fondamentales. Le pouvoir est à nouveau partagé, dans un premier temps entre deux entités, mais cette fois la démarche est réfléchie et moins pragmatique. Les grands penseurs du 18ème siècle, le siècle des Lumières, n'en restèrent cependant pas là, désireux de tout remettre en question, y compris l'organisation étatique. Un homme en particulier, Montesquieu, consacra une grande partie de son existence à l'étude de la répartition des fonctions de l'Etat entre ses différents composants et publia en 1748 à Genève un livre qui allait établir les principes fondamentaux des sciences économiques, sociales et politiques modernes. De l'Esprit des lois connu très rapidement un énorme succès et posa les bases de ce principe tel que connu sous sa forme actuelle, la puissance étatique étant séparée en trois fonctions confiées à des entités séparées. Pour la première fois, la séparation des pouvoirs est constituée en une véritable maxime, une sorte de dogme destiné à garantir la liberté. Une théorie qui inspira –et inspire toujours- fortement le fonctionnement des états démocratiques modernes, influençant tout particulièrement les auteurs des constitutions des Etats américains, de la Constitution fédérale américaine de 1787 ou encore de la Constitution française de 1791.

Christoph Loetscher

1 MONTESQUIEU, De l'esprit des lois, Livre XI, Chapitre IV.

Article santé

L'intolérance au gluten

Cette intolérance alimentaire, aussi appelée maladie cœliaque, est une maladie immunitaire fréquente associée à une prédisposition génétique. La première description de la maladie date probablement de l'an 200 av. J.-C., mais la cause en était inconnue.

Ce n'est que dans les années 1940-1950 qu'un médecin hollandais du nom de Dicke fait le rapprochement entre les symptômes intestinaux de certains de ses patients et une intolérance alimentaire aux céréales contenant du gluten (blé, seigle et orge en particulier), qui provoque une inflammation et une destruction des villosités de la muqueuse intestinale. La conséquence en est des carences nutritionnelles chroniques.

- Les symptômes peuvent être :
- diarrhées ou changements dans les selles
- perte de poids
- douleurs abdominales chroniques et ballonnements
- fatigue, voire dépression
- anémie
- douleurs osseuse et/ou musculaires récurrentes
- troubles de la fertilité
- maladies cutanées.

Tous les malades cœliaques ne présentent pas tous les symptômes, et un dépistage est nécessaire pour poser le diagnostic. Pendant longtemps, on pensait que cette maladie touchait 1 enfant sur 5000 en Europe. On sait aujourd'hui qu'elle touche 1 personne sur 100 et ceci dans le monde entier.

Aujourd'hui en Suisse, seules environ 4'000 personnes sont diagnostiquées cœliaques. Cependant, on sait que plus de 65'000 en souffrent et vivent dans l'ignorance de leur maladie avec des risques accrus de complications. 22'000 d'entre eux sont entrain de développer une ostéoporose, 6'500 souffrent de fatigue due à une anémie, et quelques-uns vont développer un cancer.

Un diagnostic précoce, à tout âge, peut prévenir toutes ces complications en introduisant rapidement un régime sans gluten. Alors si vous avez le moindre doute, contactez votre pharmacien ou votre médecin qui pourrait évaluer la situation avec vous et vous faire un test de dépistage. Des aliments sans gluten sont de plus en plus disponibles en pharmacie, dans les commerces spécialisés et même en grandes surfaces.

Isabelle Gay-Crosier

Agenda

Les dates

DU 22 AOÛT AU
7 NOVEMBRE 2009

Contrôle des champignons

les samedis et lundis de
17.00 à 18.00 h.,
(excepté le lundi 21 septembre 2009)
au collège des Chavannes à Cossonay
Tél. 021/ 861.04.95.

3-4 OCTOBRE 2009

Lotos
Verger, 3.10.09 : 20h00,
4.10.09 : 13h00
USL

9-26 OCTOBRE 2009

Vacances scolaire

13-14 NOVEMBRE 2009

Soirées annuelles
Verger, 19h00
Chœur mixte L'Aloëttaz

20-21-22 NOVEMBRE 2009

Soirées annuelles
Verger, 19h00
Ensemble vocal Solstice de Penthérez

28 NOVEMBRE 2009

Soirée annuelle
Verger, 19h00
Fédération Suisse de Gymnastique

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal
Tél. 021/863.20.50

Bourse communale
Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants
Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Agenda : Comment procéder

Informations pour sociétés locales concernant l'agenda

Chers présidents de sociétés locales,

L'agenda du Cancanier vous permet d'annoncer vos manifestations, de vous faire un petit peu de pub. Nous estimions que ce service gratuit et pratique aurait pu vous intéresser mais malheureusement à ce jour c'est nous, comité de rédaction, qui

faisons ce travail. Vous avez juste à nous envoyer un mail en précisant la date, le genre d'événement, l'heure et le lieu...

L'agenda sera donc rempli dorénavant des manifestations qui nous seront annoncées.

Merci de votre compréhension.

Jérôme Ischi, pour le comité de rédaction

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- Le jeudi de 15h30 à 18h30 (horaires d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30 (jusqu'à la fin de l'année)

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde
Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence
117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Album photos



Penthaz en image



Bonjour !
Voici une photo de notre village. Petite devinette ! Depuis où a-t-elle été prise à votre avis ? Cordiales salutations. I. Guillemin



Mesdames, Messieurs, Deux petites photos sympathiques pour alimenter les pages de notre journal local. Un matin de bonne heure, nous avons eu la chance d'avoir la visite d'un animal pour le moins surprenant au milieu du village. Bonne journée. Claude-Alain ZBINDEN, Le Cheminet 29



Venoge Festival 2009

Le 15e Venoge festival a attiré les foules avec deux soirées pleines et tire un bilan positif. Ce sont au final environ 6000 festivaliers qui se sont pressés vendredi et samedi soir à Penthaz pour assister aux concerts.

Vendredi, la grande scène a accueilli en concert d'ouverture les Valaisans d'Anach Cuan, groupe de musique Folk Celtique. Puis un autre valaisan, Marc Aymon, nous a enchanté avec ses musiques mélodieuses. Après ce concert tout en douceur, ceux qui s'étaient endormis se sont réveillés d'un coup car le hard rock du groupe Crystal Ball déménage !!! La soirée s'est terminée avec un concert moins « violent » mais tout aussi puissant avec Ska Nerfs et leur énergie débordante qui a fait bouger le public.

Samedi, la soirée de clôture s'annonçait sous les meilleurs auspices. Tout commence avec Natty (bassiste du groupe français Sinsemilia) qui revisite les



Le Venoge festival a soufflé quinze bougies

clairsemé pour finir la soirée.

La petite scène a aussi vibré durant tout le week-end avec des artistes inspirés et des styles musicaux totalement différents d'un concert à un autre.

Après deux jours de fête sans une goutte de pluie, les artistes, le public et les bénévoles affichaient un large sourire. Nul va sans dire que le bilan financier devrait être positif cette année et ceci grâce à un nombreux public qui n'a pas eu peur de sortir son porte-monnaie pour une soirée

Nul va sans dire que le bilan financier devrait être positif cette année.

titres de la légende du Reggae, Bob Marley. Rythme, mélodie, tout était bon pour danser sur ces chansons. Mais le point fort de ce 15e festival fut sans aucun doute le concert de Soldat Louis. On avait rarement vu une telle foule devant la grande scène ! Les titres connus de ce groupe ont fait chanter la masse de festivaliers. Pas facile ensuite pour Dawnless de jouer leur metal/hard rock devant un public plus

de concert payante.

On espère que la 16e édition sera encore plus belle, encore plus grande et que ce festival connu loin à la ronde durera encore de nombreuses années.

Jérôme Ischi